



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mardi 23 juin 2020 à 14 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Renée Amyot, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Myriam Nadeau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Marc Carrière sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Martin Lajeunesse ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi Melvin Jomphe, Laurence Gillot, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Rachel Rivard, Patrick Robert-Meunier et Mathieu Tremblay.

CP20200623-P1

BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET-PILOTE DES HEURES D'EXPLOITATION DES PERMIS D'ALCOOL DU SECTEUR DE HULL

14 h 40 – Présentation par madame Catherine Bellemare, accompagnée de monsieur Mathieu Tremblay.

En 2018, à la suite de plusieurs demandes des commerçants et tenanciers du centre-ville, la Ville a voulu connaître l'opinion de la population concernant une possible modification à la réglementation afin de permettre aux établissements du secteur de Hull d'exploiter leur permis d'alcool jusqu'à 3 h am. Le projet pilote, effectué du 17 mai 2019 au 17 février 2020, a permis aux établissements du secteur de Hull d'exploiter leur permis d'alcool jusqu'à 3 h. Une consultation publique était prévue le 25 mars 2020 afin de recueillir les commentaires de la population gatinoise sur le bilan du projet pilote. Toutefois, la consultation publique a été annulée à cause de la COVID-19 et une formule virtuelle a été mise sur pied. Quatre catégories de commentaires recensés : bruit et désordre, stationnement et circulation automobile, caractère ludique du centre-ville et cohésion sociale.

Madame Bellemare relate que les questions des participants à la consultation en ligne portaient sur des questions de clarification, surtout par rapport aux données présentées par l'inspecteur du Service de police, mais aussi sur les mesures que la Ville prévoit mettre en place pour atténuer les nuisances auprès des résidents, le stationnement à proximité, le transport en commun et l'harmonisation des heures. Madame Bellemare souligne l'importance de la collaboration entre les résidents, les associations, les organismes, le Service de police et la Ville afin de trouver des solutions aux enjeux du secteur.

Madame Bellemare présente les trois scénarios aux élus :

1. La Ville suspend de nouveau les dispositions réglementaires imposant la limite de 2 h pour l'exploitation des permis d'alcool des établissements du secteur de Hull. La durée du projet-pilote sera à déterminer. Maintien du budget supplémentaire annuel accordé au Service de police.

2. Modification réglementaire permanente. La Ville retire les dispositions réglementaires imposant la limite de 2 h pour les établissements du secteur de Hull. La Ville maintient son droit inscrit dans sa charte de modifier les heures d'exploitation des permis d'alcool.
3. Statut quo : La Ville maintient la fin des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements du secteur de Hull à 2 h.

On demande aux élus de se positionner et à recommander l'une des options présentées.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Plusieurs élus se questionnent sur les raisons de poursuivre le projet pilote pour une durée de quatre ans et sur la restriction du stationnement sur certaines rues résidentielles à proximité du pôle ludique de 22 h à 6 h afin de diminuer les nuisances subies par les résidents de ces rues.

Il est demandé si la patrouille supplémentaire par le Service de police pourrait être effectuée à pied. Les stratégies de patrouille seront adaptées en fonction des besoins et les ressources disponibles.

Il est demandé par une élue de voter sur les questions de stationnement en séance tenante au conseil municipal. Le mode de gouvernance actuel prévoit que toutes recommandations concernant une modification aux stationnements doivent être faites au moyen d'une résolution du comité exécutif.

Madame Myriam Nadeau demande le vote sur la modification réglementaire permanente. La Ville retire les dispositions réglementaires imposant la limite de 2 h pour les établissements du secteur de Hull. La Ville maintient son droit inscrit dans sa charte de modifier les heures d'exploitation des permis d'alcool.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Jean-François LeBlanc	M ^{me} Renée Amyot	M ^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Myriam Nadeau	M. Martin Lajeunesse
M ^{me} Maude Marquis-Bissonnette		M. Cédric Tessier
M ^{me} Louise Boudrias		
M ^{me} Audrey Bureau		
M. Pierre Lanthier		
M. Jean Lessard		
M. Daniel Champagne		
M. Maxime Pedneaud-Jobin		
M. Gilles Carpentier		

Messieurs les conseillers Mike Duggan et Marc Carrière s'abstiennent de voter.

Les conseillers sont majoritairement en accord avec le deuxième scénario visant une modification réglementaire permanente et un avis de présentation sera présenté à la séance du conseil municipal du 7 juillet 2020.

Fin du comité plénier public à 1 5h 45.